

Courbevoie, le 12 octobre 2013.

**Destinataires :**

Président(e)s des clubs affiliés des Hauts-de-Seine.  
Professeurs des clubs affiliés des Hauts-de-Seine.

**ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE**

Vendredi 22 Novembre 2013 à 19h  
21 rue Pierre Brossolette  
92400 Courbevoie.

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale de la ligue FFKDA des Hauts-de-Seine aura lieu le 22 novembre 2013 comme cela a été annoncé sur le site de la ligue et sur Facebook au 16 septembre 2013.

L'ordre du jour vous sera communiqué ultérieurement.

Sportivement,

Jean PERBAL

Président de la Ligue des Hauts-de-Seine



F.F.K.D.A. Ligue des Hauts-de-Seine

Adresse de correspondance : 21 rue Pierre de Brossolette, 92400 Courbevoie.

Tél : 01-55-49-00-07 Fax : 01-55-49-00-08 email : [ligue92.ffkarate@gmail.com](mailto:ligue92.ffkarate@gmail.com)

Site internet : <http://www.ffkarate.fr/liguehautsdeseine/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/LigueKarate92>

Siret 422 752 808 00036 APE/NAF 9312Z

Association déclarée le 27/10/1977 sous le n°18/565

**Destinataires :**

Présidents(es) des clubs affiliés des Hauts-de-Seine  
Professeurs des clubs affiliés des Hauts-de-Seine

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Vendredi 22 Novembre 2013 à 19h

21 rue Pierre Brossolette

92400 Courbevoie

**ORDRE DU JOUR**

- Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 Octobre 2012 ;
- Rapport moral du Président ;
- Examen et approbation des comptes 2012-2013 ;
- Rapport du vérificateur des comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Vote du budget 2013-2014 ;
- Quitus trésorier ;
- Rapport des commissions sur la saison 2012-2013 et présentation de la saison 2013-2014;
- Questions diverses : elles doivent être adressées par écrit, 8 jours au moins avant la date de l'assemblée générale au siège de la Ligue.

Peuvent voter, à l'assemblée générale, les présidents des associations affiliées, ayant acquitté pour l'année sportive en cours la cotisation annuelle établie par la Ligue.

Vous trouverez ci-joint un pouvoir pour les Présidents qui souhaitent se faire représenter.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, les Présidents(es) et Professeurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de la Ligue des Hauts-de-Seine  
Jean PERBAL





LIGUE DES HAUTS DE SEINE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LIGUE DES HAUTS DE SEINE**

**22/11/2013 19h25**

**GYMNASE JEAN BLOT SALLE DU FOYER CENTRAL**

**21, rue Pierre Brossolette**

**92400 COURBEVOIE**

## **Procès-Verbal**

Sur convocation de Jean PERBAL, Président de la ligue des Hauts-de-Seine, les présidents des clubs des Hauts-de-Seine et ses mandataires, les membres du comité directeur et de l'équipe technique se sont réunis lors de l'Assemblée Générale.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les membres présents à leur entrée en séance et qui demeure annexée au procès verbal.

Etaient présents ou représentés : 18 Clubs.

## **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2012 :**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **RAPPORT MORAL DU PRESIDENT :**

La saison 2012-2013 s'est achevée avec 5905 licenciés répartis sur 87 clubs dans la ligue des Hauts-de-Seine. Soit 200 licenciés et 2 clubs de plus par rapport à la saison 2011-2012.

Le président remercie les membres du bureau et des différentes commissions pour le travail effectué.

### **EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES 2012-2013 :**

Monsieur SAVIER Bruno, trésorier de la ligue des Hauts-de-Seine, présente la comptabilité au 30/06/2013 et commente les lignes du bilan, compte de résultats et compte analytique remis à chaque membre de l'assemblée générale.

**L'objectif** de réorganisation de la gestion financière a été réalisé. Les recettes ont été maintenues et les dépenses ont diminué. La ligue a effectué un excédent de 9k euros.

Malgré le fait que la subvention du CNDS n'a pas été attribuée à la ligue des Hauts-de-Seine à cause d'un manque d'informations sur la saison 2011-2012, la subvention du CG, le gain d'un sponsoring, la réduction des frais du bureau (locaux offerts par la ville de Courbevoie) et de la réduction des frais de la présidence ont permis une recette de 93944 euros pour une dépense d'exploitation de 84 571 euros.

Grâce à l'investissement de madame CHENNAF, un sponsoring de 2500 euros a été attribué par la société SQUARE. Par ailleurs, l'EFR, déficitaire au cours de cet exercice, sera de nouveau excédentaire pour la prochaine saison, et la commission des grades est excédentaire.

**Objectif de la trésorerie** : maintien d'une augmentation des fonds propres pour garantir les salaires.

Les comptes de la saison 2012-2013 arrêtés au 30/06/2013 sont approuvés à l'unanimité.

Le quitus est donné au trésorier à l'unanimité.

### **RAPPORT DU VERIFICATEUR DES COMPTES :**

L'exercice comptable de la saison 2012-2013 de la ligue des Hauts-de-Seine va du 1er septembre 2012 au 31 août 2013.

Le résultat net comptable est de 9673 euros. La ligue reste stable malgré un manque de subvention. Les comptes sont équilibrés.

L'expert-comptable tient à noter la bonne gestion des comptes effectuée par monsieur SAVIER, trésorier de la ligue des Hauts-de-Seine.

Le rapport de l'expert-comptable est adopté à l'unanimité.

## AFFECTATION DU RESULTAT :

Sur proposition du Trésorier, l'AG décide d'affecter l'excédent de 9674 euros au compte « report à nouveau ».

Affectation du résultat adopté à l'unanimité.

## VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2013-2014 :

Monsieur SAVIER présente le budget 2013-2014.

Le budget de la ligue des Hauts-de-Seine, pour la saison 2013-2014 a été affecté, aux différentes commissions, par le bureau et le directeur technique de la ligue, monsieur CLERGET en juin 2013.

Ce budget est présenté par monsieur SAVIER, trésorier de la ligue des Hauts-de-Seine.

Le budget est adopté à l'unanimité.

## RAPPORT DES COMMISSIONS SUR LA SAISON 2012-2013 ET PRESENTATION DE LA SAISON 2013-2014 :

### ➤ Directeur technique de ligue, monsieur Jean-Luc CLERGET.

Monsieur Jean-Luc CLERGET présente son rapport annuel, remis à la fédération, et commente les différents changements qui vont intervenir cette saison (directives fédérales, grades, stages d'experts fédéraux, compétitions...)

### ➤ Ecole Régionale de Formation, responsable : monsieur PERBAL Thierry.

- L'école des cadres se nommera désormais l'Ecole Régionale de Formation.
- L'équipe de formation a été reconduite par son responsable, monsieur PERBAL Thierry.
- La formation du DIF a été réduite à 70h, les 24h de vie associative ont été supprimées.
- Les stagiaires du DAF ont toujours 8h de vie associative ou 2 x 2h de stage d'expert à effectuer.
- Le CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) ne se fera plus au niveau des ligues mais sera divisé entre la Zone Nord et la Zone Sud.
- Le CBK (Certificat de Body Karaté) se fera au niveau national.
- 25 stagiaires sont inscrits cette saison 2013-2014, dont 6 DAF. Une intervention du responsable des grades et du responsable de l'arbitrage est à prévoir au cours de la formation du DIF.

Interviennent alors les responsables des commissions.

### ➤ Commission des Grades, responsable : monsieur LESCOUET Pascal.

- La ligue des Hauts-de-Seine manque de juge pour les examens de grades, l'appel à candidature est renouvelé.
- M. LESCOUET annonce les résultats de la saison précédente :

1<sup>er</sup> passage : 52 candidats : 30 reçus.

3 :

2<sup>ème</sup> passage : 29 candidats : 21 reçus.

3<sup>ème</sup> passage : 103 candidats : 88 reçus.

Détail des participations :

1<sup>er</sup> dan : 76 en Karaté, 6 en AMV et 4 en Krav Maga.

2<sup>ème</sup> dan : 26 en Karaté, 2 en AMV et 4 en Krav Maga.

3<sup>ème</sup> dan : 16 en Karaté, 2 en AMV

4<sup>ème</sup> dan : 4 en Karaté.

- Présentation des nouvelles fiches d'inscriptions fédérales.
- Présentation des différents changements dans le règlement des passages de grade.
- **Objectif de la commission des grades** : réaliser les passages de grades des nouvelles disciplines dont l'examen redescend au niveau des ligues.

➤ **Commission sportive, responsable : monsieur BOUABDALLAH Yves.**

- Trois compétitions ont eu lieu sur la ligue des Hauts-de-Seine lors de la saison 2012-2013. Elles comptaient chacune une moyenne de 500 participants.
- Les médailles ne sont plus remises à la fin de la compétition mais à chaque fin de tableau.
- La première compétition fut payante car seul 40% des inscrits été présents le jour de la compétition.
- Grâce à une réorganisation, les compétitions se terminent plus tôt.
- Rappel du rôle des référents clubs. Projet de mettre en place deux référents par club.
- Provisoirement, la ligue des Hauts-de-Seine continuera de prêter les casques aux compétiteurs.
- Les repêchages sont désormais obligatoires pour tous les types de compétition.
- **Objectif** : La commission sportive va réaliser un appel à candidature.
- Le Challenge Berger s'effectuera à Colombes, la compétition du 25-26 janvier aura lieu à Levallois, celle du 15-16 février ( ? ) et celle du 14-15 juin à Issy-les-Moulineaux.

Le directeur technique demande de l'aide aux professeurs de club pour l'obtention de salles pour les saisons à venir.

➤ **Commission arbitrage, responsable BAVAROIS Jefferson.**

Présentation de l'historique de la commission arbitrage et explications sur la nomination de monsieur BAVAROIS au poste de responsable de la commission d'arbitrage des Hauts-de-Seine suivi d'un compte rendu sur le refus des autres candidatures, par le président de la ligue des Hauts-de-Seine et le directeur technique de la ligue .

- Cursus sportif de monsieur BAVAROIS commenté par lui-même.
- Monsieur BAVAROIS insiste sur le fait que pour tout problème, ayant trait à l'arbitrage, il faudra le consulter exclusivement.
- Un stage d'arbitrage sera mis en place à chaque briefing de compétition, les coaches sont invités à participer à ce stage.
- Le responsable insiste sur le fait que s'il y a litige, lors d'une compétition, il faut que la contestation soit immédiate.
- Explication sur le règlement du tournoi des communes, qui fut adapté dans le respect du règlement fédéral pour :
  - ➔ Limiter les prises de risques
  - ➔ Augmenter le nombre de combats (mise en place des poules)
- Sur les 50 arbitres et juges de la ligue, il y a peu de nationaux. La ligue doit faire appel à des personnes extérieures.
- Le nombre de jeunes arbitres a augmenté de 8 personnes au tournoi des communes.
- **Objectif** : mise en place d'une école d'arbitrage :
  - ➔ Formation continue des arbitres
  - ➔ Former les jeunes arbitres
  - ➔ Découverte des différents styles de karaté (compétition kata)
  - ➔ Formation jusqu'au niveau national

- ➔ En guise de test, les premiers cours de deux heures seront mis en place à Chaville la veille des compétitions
- Madame LE KIM, responsable national de l'arbitrage, souhaite mettre en place un diplôme d'arbitrage Inter Région, qui sera un pré requis obligatoire pour passer le titre national.
- **Objectif** : Mettre en place une information aux professeurs sur l'arbitrage pour la saison 2014-2015.

➤ **Commission enfants, responsables BIAGIOTTI Benjamin et LECOQ Remy.**

- Une sélection est programmée à chaque début de saison chez les pupilles, benjamins et minimes.
- Trois entraînements spécialisés sont prévus pour cette sélection et 7 entraînements en commun avec les non-sélectionnés.
- Deux inter-ligues sont organisées sur la saison 2013-2014. Le premier inter ligue a eu lieu à Courbevoie entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine. En mars, la compétition inter-ligue aura lieu dans les Yvelines et sera organisé par monsieur Hacen AMOUR, entraîneur régional des Yvelines. La ligue de l'Essonne est invitée à participer.
- La commission enfant organise le Challenge Berger pour les PPB, à Courbevoie, où il ne faudra posséder qu'une licence pour participer.
- La commission enfant organise la Journée Samouraï dont les thèmes abordés seront, entre autre, les katas en aveugle, le nunchaku en mousse ou la calligraphie.
- **Objectif des manifestations** : réunir au moins 100 Pupilles ou 100 Benjamins.

➤ **Commission élite (Cadets à Séniors), responsable monsieur LOPES Johan.**

- Lors des 5 entraînements élites à Rueil Malmaison, 15 à 25 personnes étaient présentes.
- Lors du championnat des ligues par équipe, l'équipe féminine a terminé 2ème et l'équipe masculine 5ème.
- Monsieur LOPES, entraîneur régional de la ligue des Hauts-de-Seine, déplore le manque de compétiteurs juniors.
- **Objectif** : présenter deux équipes juniors lors des prochains championnats des ligues par équipe.
- **Objectif** : créer une mailing list pour informer les personnes concernées des futurs évènements de la commission.
- Sur la saison 2012-2013, le projet « Un champion dans ton club » s'est déplacé dans 6 clubs de la ligue des Hauts-de-Seine. Le projet est reconduit pour la saison 2013-2014 suite aux retours positifs des professeurs.
- **Objectif** : lier la commission arbitrage aux évènements de la commission élite.

➤ **Commission féminine, responsable madame CHENNAF Delphine.**

- Lors de la saison 2012-2013, 4 stages ont été organisés par madame CHENNAF, responsable de la commission féminine de la ligue des Hauts-de-Seine.
- Ces stages sont ouverts à tous et sont organisés dans toutes les communes des Hauts-de-Seine.
- 40% de non licenciés sont présents, 50% des participants sont des femmes.
- **Objectif pour la saison 2013-2014** : organiser 3 stages sur 3h alliant 2 disciplines.
- Le premier stage de la saison en cours a allié Shorinji Kempo et Body Karaté, 19 personnes étaient présentes.
- En février, un stage sera organisé pour expliquer que certains kata peuvent être appréhendés par un travail sur des mouvements de danse.
- Un questionnaire a été mis en ligne par la commission féminine pour les personnes ayant participé aux derniers stages de sorte à améliorer les prochains évènements.
- Le certificat de Body Karaté, étant désormais au niveau national, a été annulé sur la ligue des Hauts-de-Seine.

➤ **Commission Sponsoring, responsable madame CHENNAF Delphine.**

- Madame CHENNAF a gagné un sponsoring de 2500 euros avec le groupe SQUARE.
- **Objectif** : améliorer les différents supports de présentation de la ligue des Hauts-de-Seine.

➤ **Commission Karaté Contact, responsable monsieur PLANA Francis.**

- Lors de la saison 2012-2013, monsieur PLANA Francis, a organisé un stage avec sensei VALERA. 20 professeurs ont répondu présent sur l'approche des grades effectuée par le sensei. Sensei VALERA reviendra le 9 février.
- **Objectif** : créer un lieu d'entraînement commun.
- **Objectif** : organiser un stage d'arbitrage contact avec monsieur POLETTI, arbitre national.
- **Objectif** : former une équipe pour les passages de grade.

➤ **Commission Handi Karaté, responsable monsieur PLANA Francis.**

- Monsieur PLANA démissionne du poste de responsable de la commission handi karaté.
- Monsieur PLANA a mis en place plusieurs événements lors de la saison 2012-2013.
- Un projet de formation et de sensibilisation aux handicaps est mis en place par le comité Ile de France.
- **Objectif** : appel à candidature pour le poste vacant. Monsieur PLANA soutiendra et pourra assister le futur responsable.

➤ **Commission Informatique, responsable monsieur ROCCHETTI Guillaume.**

- Lors de la saison 2012-2013, monsieur ROCCHETTI, responsable de la commission informatique, a rencontré plusieurs problèmes sur les inscriptions, elles sont parfois imprécises et/ou mal remplies.
  - ➔ Les fiches ont été refaites
  - ➔ Les dates butoirs ont changé : envoi postal : une semaine avant ; envoi par mail : le mercredi précédant la compétition.
- Il a été remonté que certains clubs envoient tous leurs effectifs qu'ils soient disponibles lors de la compétition ou pas.

### QUESTIONS DIVERSES :

Aucunes n'a été adressées par écrit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Le Président

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Feval'.

Le secrétaire

A handwritten signature in cursive script, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Article 42 alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1965 :

« Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les membres des associations opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la publication à la préfecture desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Président dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le président des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa. »